

LE TRAVAIL

VOL. XXVII — No 31

Montréal, 31 août 1951

UNE GREVE NECESSAIRE

GERANT D'USINE ou gardien d'esclaves?

Il ne faudrait pas croire que tous les capitalistes, même les plus orthodoxes, ont partout et toujours les yeux fermés. Quand, par exemple, ils se jugent les uns les autres à travers l'océan, sans se préoccuper de faire un front commun contre les revendications ouvrières trop pressantes, il leur arrive de former des jugements d'une sévérité qui ne le cèdent en rien à ceux des ouvriers les plus farouchement syndicalistes!

J'en veux pour exemple la déclaration récente de M. Joyce, un Américain, dont la fonction consiste à surveiller l'application du Plan Marshall dans les pays européens. Chargé d'aussi importantes fonctions par le gouvernement américain, M. Joyce se trouve sans aucun doute à l'abri des accusations de communisme dont on se sert généralement pour discréditer le témoignage des chefs ouvriers.

Or, voici ce que vient de déclarer M. Joyce, après une enquête sérieuse et de nombreux contacts avec les patrons européens: "Le fait brutal est que les employeurs français et italiens continuent de considérer les travailleurs comme une masse inférieure dont on peut impunément mépriser et rejeter les espérances d'une vie plus large, dans le domaine économique et spirituel". Et, estime-t-il, "La psychologie de l'employeur français et italien, à part quelques exceptions remarquables, est plus féodale que capitaliste au sens que nous donnons à ce terme."

* * *

En lisant ces lignes, dans un journal français, j'avoue que j'ai pensé tout de suite à M. Ferguson, gérant de l'Alcan à Shawinigan. On ne saurait mieux décrire l'attitude de ce dernier devant la grève que son intransigeance a provoquée, ni mieux qualifier la déclaration qu'il a remise aux journaux lundi dernier.

"Il est malheureux, a dit M. Ferguson, que l'on ait déclaré la grève, non pas sur des réalités mais sur des théories. L'essentiel du différend entre l'Exécutif du Syndicat et la Compagnie est fort simple: qui va diriger l'entreprise".

Ne croirait-on pas, en lisant une déclaration semblable, que les ouvriers de Shawinigan ont voulu chasser le gérant de l'usine, établir à sa place un comité de travailleurs et empêcher tous les profits? Il ne manquera certainement pas de bonnes gens, trompés par des propos aussi tendancieux, pour le croire spontanément.

Mais la vérité est beaucoup plus simple. Les ouvriers n'ont rien fait de tel; ils n'ont même pas réclamé la formation d'un comité d'entreprise comme il en existe en France!

Ils ont demandé seulement l'arbitrage des griefs selon la loi, c'est-à-dire la possibilité de recourir à un juge impartial quand ils croient injustes les décisions de leurs employeurs.

* * *

Autrefois, au temps des esclaves et des serfs, ces derniers n'avaient pas le droit de discuter des décisions de leurs maîtres. Ils devaient obéir, souffrir l'injustice sans un mot. Mais M. Ferguson semble ignorer que le monde évolue. Il voudrait encore l'autorité absolue et arbitraire sur ses employés, c'est-à-dire la domination complète de cette "masse inférieure" dont parle M. Joyce.

Heureusement que M. Ferguson a rencontré sur son chemin un syndicat qui se tient debout; ainsi seront sauvés la liberté et la dignité ouvrières dans un secteur important de notre industrie.

G. Pelletier

En dépit des affirmations de la Compagnie, c'est une grève nécessaire que les neuf cents métallurgistes de Shawinigan viennent de déclencher à l'usine de l'Aluminium Company of Canada

Après la rupture définitive des négociations, qui s'est produite voici une semaine, dans la nuit de jeudi à vendredi, il est apparu clairement aux représentants syndicaux que la Compagnie voulait retourner en arrière vers un régime de travail inacceptable, si peu défendable en fait quelle n'avait pas voulu elle-même l'imposer au grand nombre de ses ouvriers, ceux d'Arvida. Elle refusait une clause fondamentale de tout contrat: le droit à l'arbitrage des griefs, c'est-à-dire le droit pour l'ouvrier de défendre ses droits quand il les croit lésés.

Les déclarations du gérant, M. Ferguson, ne changeront rien aux faits: les ouvriers ont droit à l'arbitrage et la compagnie le leur refuse. Plus encore qu'un problème de salaires, ce refus atteint les fondements mêmes du syndicalisme et les travailleurs savent reconnaître les dangers qui menacent leur liberté, tout autant qu'ils savent dénoncer la pingrerie de l'employeur quand cette dernière menace le revenu familial.

Dès la première nuit, dès les premières heures de la grève, il était clair que les employés de l'Aluminium étaient unanimes dans leur résolution de mener la lutte sur ce point. L'évacuation des usines s'est

effectuée dans l'ordre et très rapidement. Les piquets de grève furent établis aussitôt et l'usine est immobile depuis ce temps.

Les grévistes ont tenu plusieurs assemblées enthousiastes et se sont montrés fermes dans leurs revendications. Les déclarations du gérant n'ont impressionné personne. Ceux qui connaissent l'industrie savent que les cubilots ne sont pas gelés pour deux mois, comme l'a prétendu M. Ferguson et que le travail peut reprendre en beaucoup moins de temps si la Compagnie décide de donner justice à ses employés. Entretemps, la surveillance des usines s'effectue normalement et aucun dégât ne

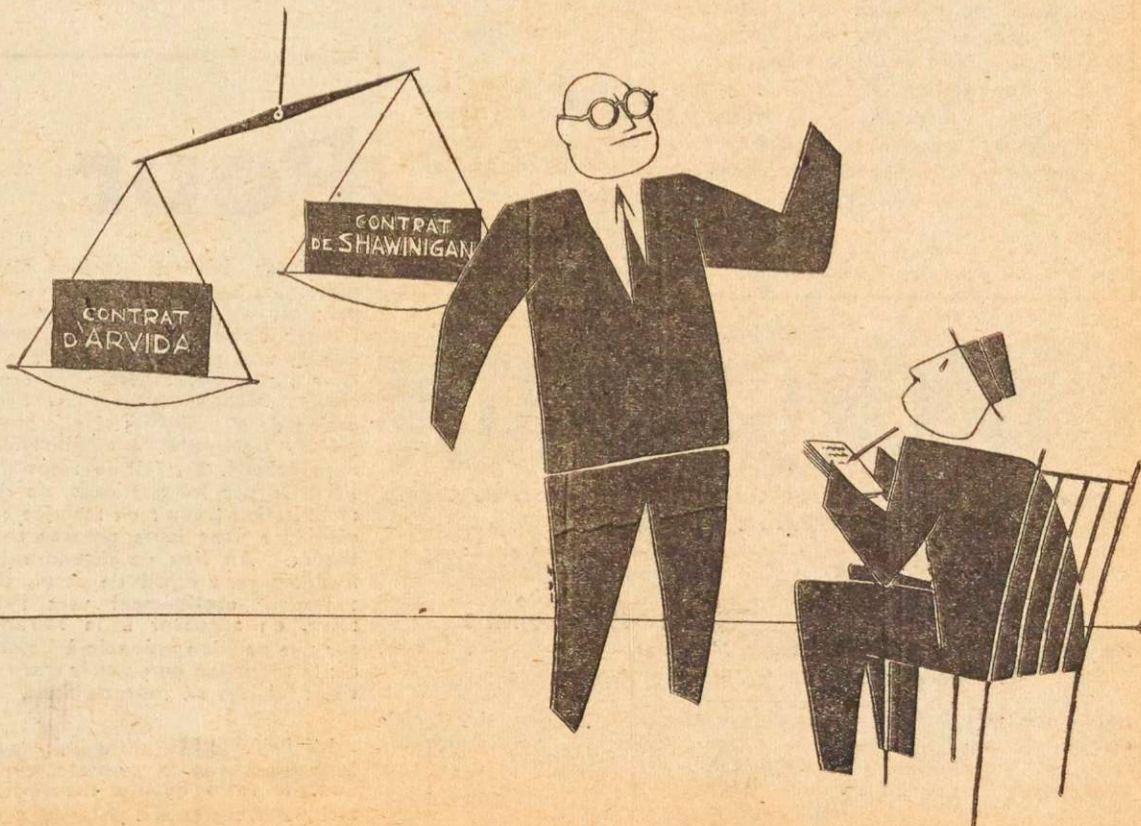
s'est produit à l'exception de ceux, inévitables, qui sont dus au procédé industriel employé par l'Alcan.

Intervention prochaine

Les autorités provinciales ont d'ailleurs été saisies du problème. Mercredi après-midi, les représentants syndicaux ont rencontré, à Québec, MM. Antonio Barrette, ministre du Travail, et Marc Trudel, ministre d'état et représentant du comté à l'Assemblée législative.

M. Barrette a demandé que le syndicat présente par écrit ses arguments et l'on s'attend à une intervention de ce côté.

DECLARATION AUX JOURNAUX



N'Y MANQUEZ PAS!

Syndiqués de Shawinigan!

Métallurgistes de toute la province!

Membres de la C.T.C.C.!

Les grévistes de l'aluminium feront bientôt un appel à la solidarité ouvrière en faveur de leur fonds de secours. Quand ils s'adresseront à vous, il faudra souscrire généreusement.

Chaque fois que des travailleurs défendent leur liberté, nous sommes tous intéressés parce que nous sommes solidaires. Ils méritent notre appui; nous n'avons pas le droit d'être tièdes ou négligents.

Souscrivez,

N'Y MANQUEZ PAS!

— Dites à vos lecteurs que l'Alcan veut donner justice à tous ses ouvriers parmi lesquels elle compte de bons amis...

LA FÊTE DU TRAVAIL

MESSAGE DU PRÉSIDENT DE LA C. T. C. C.

Bien que les perspectives d'avenir soient moins sombres qu'il y a dix ans (1941), la Fête du Travail, cette année, sera, une fois de plus, célébrée sous le signe de la guerre. Le bruit du canon se perd dans le lointain, il est vrai, mais on ne sait encore s'il se rapprochera de nous ou s'il s'éteindra dans la nuit pour laisser se lever le jour radieux de la paix véritable. Personne ne se fait d'illusions, cependant. La discussion d'une trêve en faveur d'un cessez-le-feu ou les pourparlers de paix ne diminuent en rien, à date, la tension internationale.

Les cérémonies religieuses, les défilés de chars allégoriques, les programmes récréatifs, les démonstrations ordonnées de solidarité syndicale ne peuvent faire oublier à l'occasion de la Fête du Travail, l'instabilité et l'insécurité présentes. Les travailleurs syndiqués participeront quand même à la célébration de leur fête annuelle, le premier lundi de septembre, mais regretteront que la voix sereine de la conscience de l'humanité ne puisse dominer les rumeurs inquiétantes qui se mêlent aux délibérations des représentants des divers pays auprès des Nations-Unies.

Même dans les pays démocratiques, beaucoup en sont rendus à considérer la guerre comme un élément nécessaire à la prospérité générale, comme un moyen efficace d'éviter le retour des cycles économiques des décades passées et on semble ne considérer comme un mal que l'inflation inhérente à toute guerre. Et le bouc émissaire est tout désigné. On estime que les travailleurs, en réclamant des augmentations de salaires, provoquent la mise en mouvement de la spirale inflationnaire. Ce raisonnement simpliste tend à faire oublier que les travailleurs n'ont pas la moindre autorité sur les prix et qu'ils s'efforcent simplement, non d'améliorer leur niveau de vie, mais d'éviter la réduction arbitraire de leur pouvoir d'achat. Et ils n'y parviennent que dans les secteurs fortement syndiqués.

Pendant que les salaires sont soumis à une réglementation qui, dans l'application, révèle des lenteurs et des complications énervantes, les prix, en général, sont fixés selon le caprice de la loi de l'offre et de la demande. La guerre et l'inflation provoquent la hausse des prix. Aucune réglementation des prix comparable à celle qui régit les salaires n'est mise en vigueur dans notre pays, sauf dans quelques cas particuliers. Il en découle une publicité injuste qui tend à rendre les travailleurs syndiqués responsables de tous les maux de l'humanité. On les montre du doigt chaque fois qu'ils tentent de récupérer, par des augmentations de salaires, le pouvoir d'achat que la hausse du coût de la vie affaiblit de mois en mois.

Les travailleurs savent très bien que des augmentations de salaires correspondant à la hausse du coût de la vie n'améliorent pas leur niveau de vie. Mais ils ne voient pas, présentement, d'autres moyens de défendre leur droit à la vie, leurs métiers et leurs familles.

Au lieu d'éclabousser de communisme, indistinctement, les diverses organisations syndicales de travailleurs dont la presque totalité comprend parfaitement les dangers de tous les totalitarismes matérialistes et athées, on devrait entourer les problèmes du travail et les travailleurs de cette sympathie compréhensive qui a inspiré les grandes encycliques sociales et la Lettre pastorale collective de l'Épiscopat de la Province de Québec sur le problème ouvrier.

En qualité de Président général de la C.T.C.C., organisation syndicale de travailleurs la plus représentative de la Province de Québec, je souhaite, en terminant ce message, que la célébration de la Fête du Travail 1951 soit couronnée du plus franc succès.

Gérard Picard,
Président générale de la C.T.C.C.



Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada.
Paraît tous les vendredis.

Directeur :
GERARD PELLETIER
Administrateur :
MARCEL ETHIER

Rédacteur en chef :
FERNAND JOLICOEUR
Publiciste :
ROGER MCGINNIS

Bureaux : 1231 est, rue DeMontigny, Montréal — FA. 3694
Abonnement : Un an, \$1.50; le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada et imprimé par L'imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est, Montréal.



Ministre des Postes, Ottawa.

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.

Pourquoi les ouvriers sont-ils en grève

1. D'abord, que veulent les ouvriers ?

Les ouvriers de l'Aluminium de Shawinigan Falls veulent que la compagnie accepte la création d'un tribunal d'arbitrage suivant la loi pour régler d'une façon finale et sans grève tous les griefs ayant trait à la convention collective et aux tâches.

La compagnie repousse ce désir sincère de coopération de ses ouvriers dans la paix. Elle offre une formule boiteuse qui nie tous les droits des ouvriers.

Les ouvriers ne veulent pas diriger l'usine

Ils veulent simplement pouvoir se protéger dans les cas de congédiements injustes, de favoritisme et d'abus. Si leur tâche est trop lourde, ils demandent que leur grief soit soumis à l'arbitrage. Si les droits des vieux employés ne sont pas respectés, ils désirent pouvoir en parler.

Mais la compagnie répond NON à toutes ces demandes légitimes.

2. Trois arbitres intègres ont étudié les demandes des ouvriers. Que disent-ils ?

Ce tribunal d'arbitrage institué par le gouvernement et qui a siégé pendant plusieurs semaines, était composé de M. le juge Georges-H. Héon, président, de Me Théodore Lespérance, arbitre désigné par le syndicat et de Me Auguste Désilets, arbitre désigné par la compagnie. Or, ces trois arbitres, y compris celui qui avait été choisi par la compagnie

pour représenter le point de vue de l'employeur, ont recommandé unanimement que tous les griefs soient soumis à l'arbitrage suivant la Loi des Différends ouvriers de Québec, avec décision obligatoire pour les parties. Ils ont donc donné entièrement raison aux ouvriers.

Mais la compagnie rejette la décision unanime des trois arbitres, tout comme elle avait rejeté les demandes des ouvriers. Elle ne veut pas de l'arbitrage selon la Loi des Différends ouvriers.

"Pour décourager cette tentative, le Conseil central fait payer les grévistes de l'Aluminium qui défendent les

Pour la défense

Refuser l'échelle mobile sous prétexte d'assurer la stabilité des prix est absurde: cela revient à refuser l'assurance sous prétexte que le vrai problème est d'empêcher l'incendie. Si les prix sont stables l'échelle n'aura pas l'occasion de s'appliquer; si elle s'applique, c'est que la stabilisation aura échoué. En fait le refus de l'échelle par les partisans de la stabilisation traduit un manque de confiance dans leurs propres méthodes. Au lieu de défendre la monnaie sans esprit de recul, ils regardent obstinément vers l'arrière, en songeant à la retraite sur une position préparée à l'avance: la réduction du pouvoir d'achat des titulaires de revenus fixes.

L'échelle mobile n'engendre pas la hausse: elle la constate et la suit. Il reste qu'elle l'empêche alors d'être stoppée. Elle ne provoque pas l'inflation, mais elle l'alimente, au lieu que la fixité des salaires constitue un frein na-

tural à cet égard. Supposez que les biens de consommation diminuent (par suite de l'affectation au réarmement d'une partie des forces productives par exemple): les prix augmentent dans une certaine proportion. Mais si les salaires ne bougent pas, les prix se stabiliseront ensuite à un niveau plus élevé. En effet les salariés et les titulaires de revenus fixes en général seront forcés de réduire leur consommation faute d'argent. Quand ces restrictions auront atteint la diminution globale des biens mis à la disposition du public les prix retrouveront leur équilibre.

Efficace mais injuste

Le système est efficace, sans nulle contestation. Mais il est terriblement injuste. En face d'une hausse: tous les titulaires de revenus mobiles conservent à peu près

Refuser l'assurance faut éviter

leur niveau de vie, grâce à l'élevation automatique de leurs ressources: seuls les titulaires de revenus fixes supportent le poids des réductions de consommation. Le système joue le rôle d'une machine à redistribuer les biens, qui accroît la part des "fixes". Le rétablissement des prix stables se fait au seul détriment de ces derniers et masque leur appauvrissement.

L'échelle mobile empêche cet appauvrissement immédiat et unilatéral: l'augmentation des revenus nominaux permet aux salariés de lutter contre la surenchère des "mobiles" et de prétendre conserver leur part initiale dans les ressources nationales. Sans doute la masse des moyens de paiement

ers de l'Aluminium e à Shawinigan ?

3. Que se passe-t-il à Arvida ?

On sait que l'Alcan possède à Arvida une immense usine qui emploie près de 5.000 travailleurs, représentés, comme ceux de Shawinigan, par un Syndicat affilié à la C.T.C.C. Il s'agit de la même compagnie, des mêmes syndicats et d'ouvriers occupés aux mêmes emplois que ceux de notre région. Il est donc intéressant de savoir quelle a été l'attitude de l'Alcan à Arvida, touchant les mêmes demandes du syndicat.

"A Arvida, déclare M. Adrien Plourde, président du syndicat d'Arvida, la compagnie a accepté l'arbitrage obligatoire selon la Loi des Différends ouvriers pour tous les griefs relatifs au contrat de travail y compris ceux qui découlent des changements de tâches."

Et pourtant, la compagnie continue de diriger elle-même son usine, dans la paix et l'ordre.

Le cas est donc très clair: L'Aluminum Company of Canada refuse sans raison à ses ouvriers de la Mauricie ce qu'elle accorde à ses ouvriers du Saguenay.

4. Qu'en dit M. François Roy, maire de la ville de Shawinigan ?

Quelques heures seulement après le déclenchement de la grève, il disait: "Je n'arrive pas à comprendre que la compagnie refuse aux ouvriers de Shawinigan ce qu'elle accorde à ses employés d'Arvida."

5. Qu'en disent les ouvriers eux-mêmes ?

M. Hubert Gaudet, président du Conseil central des Syndicats nationaux de Shawinigan qui groupe plus de 6.000 ouvriers, déclare ce qui suit:

"L'attitude de l'Aluminum Company of Canada à Shawinigan met en danger la paix industrielle dans toute la région. Sans motif sérieux, elle refuse ce que la plupart des autres compagnies de Shawinigan accordent, c'est-à-dire l'arbitrage obligatoire selon la Loi des Différends ouvriers. Les compagnies

Shawinigan Chemical, Canadian Resins, Belgo et Laurentides, pour ne mentionner que celles-là ont accepté voici quelques années déjà ce que l'Alcan refuse. Et pourtant la paix règne dans leur usine. Tous nos syndicats voient donc dans cette attitude de l'Alcan une menace à leurs droits acquis tels que consacrés par leurs contrats de travail. L'Aluminum Company of Canada veut-elle ainsi battre la marche d'un retour en arrière à des conditions dans lesquelles plus personne n'acceptera de vivre?"

appel à la solidarité de tous ses membres afin d'apporter leurs droits fondamentaux des ouvriers et des syndicats."

de l'échelle mobile

sous prétexte qu'il y a un incendie ?

étant alors constamment supérieure à celle des produits à partager, la hausse des prix continuera; mais cette hausse est moins nuisible aux anciens "fixes", en définitive, que la stabilisation précédente. Alors que celle-ci cristallisait une nouvelle répartition des biens, défavorable aux salariés, la prolongation d'une conjoncture de hausse par le mécanisme de l'échelle maintient leurs chances de conserver la répartition antérieure.

* * *

Que le système soit dangereux, et risque finalement de conduire à l'effondrement monétaire, cela n'est pas douteux (encore que bien

des freins naturels jouent, et que la réalité ne corresponde pas exactement à tous les schémas théoriques, simplifiés par la force des choses). Mais précisément ce danger même oblige alors le gouvernement à prendre des mesures pour stériliser le pouvoir d'achat excédentaire, qui répartissent le sacrifice sur l'ensemble de la collectivité et non plus sur les seuls "fixes".

Autres réformes

L'établissement de l'échelle mobile est inséparable de réformes complémentaires qui permettent à l'Etat, en cas de conjoncture inflationniste (provoquée par la diminution de la production ou par toute autre cause), d'"absorber" l'écart entre les revenus nominaux et les produits consommables; ayant supprimé la fixité des salaires, frein de l'inflation "naturel" mais injuste, il faudra le remplacer par un autre frein, plus conforme

à l'équité: une transformation profonde de la fiscalité apparaît ici comme la mesure fondamentale, encore plus qu'un mécanisme de contrôle des prix qui devrait conserver un caractère subsidiaire.

Mais il n'est pas nécessaire que cette deuxième catégorie de réformes soit prête pour accomplir la première. Car l'alibi serait trop facile, tiré de la difficulté de celle-là, pour ne pas réaliser celle-ci. Quand l'échelle mobile sera mise en place, elle rendra nécessaire l'établissement d'un système fiscal antiinflationniste, par la force des choses. Tant qu'elle ne sera pas établie, la paresse naturelle des gouvernements parlementaires fera préférer la solution traditionnelle du freinage de l'inflation par l'appauvrissement des salariés à celle d'une répartition équitable des charges entre toutes les classes de la société, "mobiles" et "fixes" (devenues "mobiles" à leur tour).

(Le monde)



UN GROUPE D'ETUDE AU TRAVAIL.

Les syndiqués en session

Le Comité d'Education Sociale de Montréal vient de tenir une session intensive à la Villa St-Hyacinthe à Contrecoeur. Cette session était organisée spécialement pour les dames et les jeunes filles.

Trente-neuf déléguées des syndicats de Victoriaville s'étaient jointes au groupe des quatorze déléguées de Montréal. Le programme commença le vendredi soir. On présenta deux films.

Le samedi matin Mme C. Clark, secrétaire-trésorière du Syndicat de la Chaussure et membre du Comité d'Education Sociale de Montréal, a donné un cours intitulé "Le rôle de la femme dans le syndicalisme". Durant l'après-midi, M. Pierre Forest, agent d'affaires de l'Association des Employés d'Hôpitaux de Montréal et secrétaire du Comité d'Education Sociale de Montréal, donna un cours sur "le syndicalisme". Le soir M. Fernand Jolicoeur, directeur du Service d'E-

ducation de la C.T.C.C., parla de l'éducation, des méthodes, etc. Ensuite on présenta le film "Marée montante", film qui traite de la coopération.

* * *

Le dimanche matin M. Michel Chartrand, organisateur de la Fédération du Vêtement, a traité du sujet des "Conventions, négociations et griefs". Le dimanche après-midi, M. l'abbé Paul-Emile Bolté, P.S.S., aumônier des Syndicats de Montréal, parla d'évolution du capitalisme, de la doctrine sociale de l'Eglise et enfin de la lettre pastorale collective.

* * *

Les cours furent des plus intéressants. Tout le monde a pris une part active aux discussions.

L'ordre, la discipline, le bon esprit, l'esprit de fraternité ont contribué pour une large part à faire de cette session un véritable succès, un événement dont les déléguées se souviendront longtemps.

CONCILIATION à la Dominion Oilcloth

Les négociations commencées depuis le 6 juillet entre le Syndicat National des Travailleurs en Linoléum de Montréal et la Dominion Oilcloth viennent d'être rompues.

En effet, les négociateurs du syndicat qui représente environ 900 travailleurs viennent de rencontrer pour la dernière fois selon le désir de leur assemblée, les représentants patronaux.

L'union demandait une augmentation de 25 cents l'heure, la compagnie a offert 10 cents. Parmi les autres demandes on lit: 3 semaines de vacances après 15 années de service; une fête supplémentaire chômée et payée, au total 9; le temps supplémentaire à être payé après les heures régulières de la journée; l'inclusion d'une clause prévoyant l'arbitrage obligatoire et final des griefs pour la durée de la convention; le temps double les dimanches et pour le travail accompli après minuit.

Au point de vue sécurité syndicale, l'union demandait le check-off irrévocable (clause qui est acceptée par la compagnie) et l'atelier syndical imparfait. La compagnie concède le paiement du temps et demi après 9.30 heures de travail.

Comme l'entente n'a pu être conclue, le syndicat a décidé de recourir immédiatement à la conciliation. Les démarches en ce sens ont déjà été faites auprès du Ministère du Travail.

Ce syndicat est affilié à la C.T.C.C.

RENOUVELLEMENT à Mégantic, Chs J. Kayser

Environ 80 employés se trouvent affectés par la récente signature d'un nouveau contrat de travail entre le Syndicat National des Employés du Vêtement de Mégantic et la compagnie Julius Kayser Limitée. Les deux parties se sont entendues en conciliation.

La convention signée accorde aux ouvriers les avantages suivants: a) comme sécurité syndicale, le maintien d'affiliation (il n'existait aucune formule à ce sujet dans la convention précédente); b) réduction des heures de travail de 47 heures 1/2 à 45 heures; c) temps et demi payé après les

heures régulières de travail; d) 5 fêtes chômées et payées au lieu de 3; e) pour les employés féminins une augmentation générale de 10% sur les salaires effectivement payés tandis que les hommes reçoivent une augmentation générale de 6%; f) rajustements allant jusqu'à 5% sur différentes opérations.

La convention est rétroactive au 16 janvier 1951 et expirera le 16 janvier 1952. M. Roland Grenier, président, ainsi que Mlle Juliette Lachance représentaient le syndicat. M. Jean-Noël Godin conduisait les négociations.

LA SEMAINE

ARRET DE TRAVAIL A LA BLUESTONE



Les 110 ouvriers de la Bluestone, une fabrique de chemises de Montréal, sont actuellement absents de leur travail à la suite de vexations diverses de la part de leur employeur. Les ouvriers ont circulé devant l'atelier, pendant les heures de travail, au grand déplaisir de la police qui n'aime pas les manifestants, même quand ils circulent et respectent la loi. On voit ici le confrère Angelo Forté, de l'Union nationale du Vêtement, en train d'expliquer à deux agents le droit des travailleurs... Mais les explications ne sont apparemment pas tombées dans une terre cultivée puisque le confrère Forté a été conduit au poste, en compagnie de l'organisateur Jean Gérin!

MONTREAL

Dans la chaussure A la Solepa

Les négociations directes se poursuivent toujours entre le Syndicat des Travailleurs en Chaussures de Montréal et la compagnie Solepa Ltd., mais il semble bien qu'un conciliateur sera demandé dans un avenir rapproché.

Les travailleurs demandent: a) des augmentations de salaires de 25 cents l'heure; b) 5 fêtes chômées et payées; c) une échelle mobile à 40 cents du point. L'employeur n'offre qu'une augmentation de 10 cents.

M. Ph. Perron dirige les négociations pour le syndicat.

A la Narwill

Le même Syndicat des Travailleurs en Chaussures de Montréal poursuit des négociations directes avec la compagnie Narwill. Dans les présentes négociations, les demandes du syndicat se lisent comme suit: a) une augmentation de 20%; b) 7 fêtes chômées et payées; c) une échelle mobile à 40 cents du point. La compagnie offre une augmentation de 10%. L'offre de la compagnie est prise en considération, mais tout indique que le syndicat demandera les services d'un conciliateur.

SHAWINIGAN

Règlements de griefs

Dans la pulpe et le papier

Après qu'un ouvrier eût été congédié pour avoir fumé dans un endroit défendu, le Syndicat de la Pulpe et du Papier de Grand'Mère a pris l'initiative de rencontrer la compagnie (Consolidated Paper Corporation) afin d'obtenir une diminution de la sanction. Les pourparlers qui suivirent s'avèrent fructueux et la sanction de congédiement fut changée en suspension pour une durée de trois mois.

A la C.I.L.

Le Syndicat de la C.I.L. de Shawinigan est allé à l'arbitrage dans le cas d'un ouvrier qui avait été congédié pour avoir, selon la compagnie, dormi sur l'ouvrage. Lors de l'arbitrage, le syndicat alléguait que la sanction n'était pas proportionnée à l'offense et obtint la réinstallation de l'ouvrier à son ancien poste.

Le décret du meuble

On sait que le décret du meuble, est expiré depuis le 17 juillet. Ces jours-ci, devant le conciliateur en chef M. Cyprien Miron, les parties se sont rencontrées. Le confrère Gérard Picard était le porte-parole des syndiqués.

Il ressort de cette rencontre, que les patrons considèrent comme vitale la naissance d'un nouveau décret. Les ouvriers, pour leur part, n'y voient aucun inconvénient, à condition que la partie patronale respecte ou accepte une décision du Congrès de la Fédération du meuble, touchant la suppression de certaines clauses qui rendent ce décret inopérant.

Il s'agit du fameux arrêté ministériel no 405, du 12 avril 1950, qui se lit comme suit:

"Quant à l'industrie visée par la présente convention et qui est localisée dans une municipalité régie par le Code municipal, aucune poursuite ou procédure judiciaire ne pourra être intentée par le comité paritaire sans l'autorisation préalable du Procureur général."

Les ouvriers disent qu'on ne peut accepter dans un décret des restrictions aussi arbitraires et qui menacent leur gagne pain.

La prochaine séance de conciliation aura lieu le 30 août.

chez les METALLURGISTES

Elections à Arvida

La mise en nomination pour l'élection des nouveaux officiers du Syndicat des employés de l'Aluminium d'Arvida a donné les résultats suivants: le confrère Adrien Plourde a été élu à la présidence tandis que les confrères Laval Monfette, Pierre Bouchard, Lucien Boucher, Marcellin McNicoll, Rosario Lefebvre étaient élus respectivement 1er — 2ème — 3ème — 4ème — 5ème vice-président; le confrère Laval Savard a été élu secrétaire et le confrère Alfred Pedneault, trésorier.

Nouvel agent d'affaires

Lors d'une récente réunion, le Conseil Syndical retenait les services de M. Alfred Pedneault comme agent d'affaires du Syndicat des Employés de l'Aluminium.

M. Pedneault, qui est président du Collège du Travail, s'occupera de l'éducation, de l'organisation et agira comme trésorier du syndicat.

M. Pedneault met ses connaissances et son expérience au service du syndicat; nul doute que les membres y trouveront leur profit.

A Sorel

Le Syndicat national des Fonderies de Sorel vient de demander l'arbitrage par suite du refus de l'employeur d'accorder les augmentations demandées. Avant que survienne le présent différend, la compagnie Sorel Steel Foundries Ltd. avait accordé à ses employés une augmentation de 10 cents l'heure mais ceux-ci ne tiennent pas la compagnie quitte envers eux. C'est pourquoi ils demandent une nouvelle augmentation de 10 cents l'heure, plus une augmentation de 15 cents pour certains employés (une minorité). L'offre de la compagnie se réduit à accorder une augmentation de 7 cents.

On s'attend à de nouveaux développements avant l'arbitrage. M. René Harnégnies conduit les négociations et M. Lucien Dauphinais représente l'exécutif du syndicat.

A Montréal

Un groupe d'ouvriers de la Vickers ont commencé à étudier un projet de convention, en vue des négociations qui débiteront aussitôt que la Commission des Relations ouvrières aura pris une décision concernant la requête en reconnaissance syndicale dont elle a été saisie par l'Union nationale des Employés de Vickers.

A VICTORIANVILLE

La semaine dernière une première séance de négociations directes a eu lieu entre le Syndicat National de la Métallurgie de Victoriaville et la compagnie Jutras Limitée. Environ 50 ouvriers sont concernés dans ces pourparlers.

Les négociations sont conduites du côté syndical par: MM. Marcel Pepin et Raymond Parent, tous deux organisateurs à la Fédération de la Métallurgie; Georges-Etienne Gagné, agent d'affaires au Conseil Central de Victoriaville ainsi que Albert Turcotte, Lorenzo Bilodeau et Henri Labbé, membres du syndicat. Le syndicat, par l'entremise de ses agents, présente les demandes suivantes: 20 cents d'augmentation par heure; réduction des heures de travail de 55 à 48 mais sans perte de salaire; 4 fêtes chômées et payées; 2 semaines de vacances après 5 années de service; une clause de boni de vie chère et 1% des salaires pour l'assurance.

La compagnie, représentée par MM. Arthur Matteau, A.P.I., D. Jutras, employeur et Jean-Marie Jutras, présentera ses contre-propositions à une séance subséquente.

ENCORE!

Chaque semaine, des copies du journal nous reviennent parce que les abonnés en cause ont changé d'adresse sans nous prévenir. Il n'y a qu'un moyen d'empêcher ces difficultés: c'est de remplir le formulaire ci-dessous et de le remettre au secrétaire de son syndicat ou de l'adresser au journal.

ANCIENNE ADRESSE

Nom

Rue

Ville

NOUVELLE ADRESSE

Nom

Rue

Ville

LE TRAVAIL

1231 est, rue De Montigny, Montréal.

A LA SESSION FEMININE



A la session intensive féminine d'éducation ouvrière, à la Villa St-Hyacinthe de Contrecoeur. La photo nous montre le groupe complet des participantes, au nombre desquelles on reconnaît Garde Boisvert, agent d'affaires de l'Alliance des Infirmières de Montréal et Mme Clark, secrétaire de l'Union de la Chaussure, qui toutes deux ont participé activement à l'organisation de ces journées, de même que Mlle Girard, organisatrice du groupe de Victoriaville.